

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

J.-D. Guay, Réd-Propriétaire.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bureau: Rue Racine

PREMIER DE L'ABONNEMENT
 Un an..... \$1.00
 Six mois..... 0.50
 Pas d'abonnement pour moins de six mois.

TARIF DES ANNONCES
 Première insertion, par lignes... 10cts
 Insertions subséquentes..... 5 cts
 Tarif spécial pour les annonces à longs termes.
 Avis de décès, mariages ou naissances..... 50 cts

CHICOUTIMI, 27 FEV 1896
L'ATTITUDE DE L'ÉPISCOPAT

Y a-t-il vraiment malentendu au sujet de l'attitude des évêques? *L'Electeur* et le *Cultivateur* disent tout haut que les évêques veulent enlever aux députés leur liberté et les réduire à l'état d'*Ilotes*. MM. Pacaud et Tarte se piquent beaucoup trop au jeu. Ils peuvent avoir des raisons particulières pour cela; mais ces raisons ne viennent assurément pas de ce que les évêques chercheraient à réduire les députés au rôle d'*Ilotes*, puisque les évêques ne gênent pas du tout la liberté des députés. En effet, ils n'ont fait que leur rappeler leurs devoirs de conscience, et la conscience n'est pas opposée à la vraie liberté, mais seulement à la licence.

Si le principe de la loi réparatrice est du domaine religieux, si cette loi tombe, comme moyen nécessaire à la fin dans les circonstances actuelles, sous le contrôle de l'autorité épiscopale, les détails de la loi, la rédaction de chaque article appartiennent aux députés.

Qu'on ne cherche donc pas à brouiller les cartes. On veut faire passer les évêques pour déraisonnables, tandis qu'il n'y a rien de plus raisonnable que leur attitude.

Supposons que vous désirez faire votre testament, M. Tarte. Vous faites venir un notaire, n'est-ce pas? Vous lui dites quelle distribution vous entendez faire de vos biens, à qui vous voulez les donner, en un mot, vous déterminez exactement le sens dans lequel doit être fait ce testament. Vous avez ce droit, parce que vous êtes le maître de vos biens. Voici pourtant que votre notaire se fâche et s'écrie: "Je ne ferai pas ce testament; vous ne pouvez m'y forcer. Je vais faire un inventaire de vos biens, et nous verrons ensuite s'il y a lieu de faire un testament. — Mais, lui répondez-vous, pourquoi vous mettre en colère? C'est à moi de disposer de mes biens. Votre liberté ne s'étend pas jusqu'à me dicter ce que je dois faire de ces biens, et les clauses que je dois mettre dans mon testament. Surtout, je n'ai que faire de votre inventaire. Si j'en avais eu besoin je l'aurais demandé. Je le juge parfaitement inutile. — Vous n'y entendez rien, répli-

que le notaire. C'est au notaire de faire les actes légaux, et c'est moi qui suis notaire et non pas vous. J'ai étudié le droit, et vous ne l'avez pas étudié. Je prétends régler tout ce qui concerne les testaments; je réclame mes droits; vous empiétez sur ma liberté. Je ferai l'inventaire.—Vous avez étudié le droit, fort bien, reprendrez-vous, c'est justement pour cela que je recours à vos lumières pour rédiger mon testament en bonne et due forme, afin que mes héritiers ne soient point exposés à des procès désastreux. Votre droit et votre devoir, dans le cas présent, sont de bien rédiger le testament dans le sens que je désire. Là se borne votre liberté, et je ne la gêne nullement: vous avez tort, par exemple, de vouloir me priver moi, de ma liberté et du droit de tester. Quand vous ferez votre testament, vous y mettez les dispositions que vous voudrez, et je ne m'en occuperai point." Là-dessus, votre notaire part en guerre contre vous, crie à la tyrannie, à la persécution, et vous accuse de faire de lui un *Ilote*. Des polissons se joignent à lui et font chorus à ces injures.

Que pensez-vous de ce notaire, M. Tarte? La comparaison n'est-elle pas juste? Avez-vous plus raison de vouloir imposer une commission d'enquête aux évêques, dans la question scolaire, que votre notaire en a de vous imposer un inventaire au lieu de faire le testament que vous demandez?

LE DEVOIR DES DÉPUTÉS CATHOLIQUES

La loi réparatrice est maintenant soumise à la Chambre. Le devoir de chaque député est de l'étudier et d'en peser chaque article, d'en éliminer tout ce qui serait nuisible ou contraire aux intérêts religieux de la minorité manitobaine, et de voter en faveur de cette loi, après qu'elle aura été améliorée le plus possible.

Mais tous les députés doivent travailler à son adoption, et personne ne peut lui substituer la fameuse commission. Voter pour la commission, serait indirectement tuer la question, sanctionner l'injustice, et trahir la cause de nos frères manitobains.

Les députés non catholiques seront divisés, et les conservateurs catholiques voteront avec le gouvernement, puisque le gouvernement a pris la responsabilité de cette mesure.

La position des députés libéraux, qui sont franchement catholiques, est beaucoup plus délicate, surtout si M. Laurier fait une affaire de parti de cette question qui doit primer tout intérêt politique.

Alors les catholiques sincères

parmi ces députés seront pris entre deux alternatives fort gênantes: leur devoir de catholiques et la discipline de parti. Ils verront combien il est difficile parfois de concilier la pratique de la religion catholique avec les principes de l'école libérale.

Il leur faudra choisir pourtant, et nous espérons, pour l'honneur de la religion, qu'ils se rangeront du côté de la loi réparatrice et seconderont les vues des évêques. Quand à ceux dont les principes sont moins fermes, et qui ont une dent contre l'Eglise et le clergé (il y en a comme cela, malheureusement!) ils sauront, nous le pensons, mettre l'intérêt public au-dessus de leurs propres sentiments et ressentiments, et ils voteront, eux aussi, pour la loi. Au demeurant, ils y trouveront leur propre intérêt; car leur réélection sera fort douteuse s'ils votent contre les intentions si évidemment manifestées de l'épiscopat.

Il doit y avoir assez d'esprit religieux et public et assez de fierté nationale chez les députés canadiens-français pour les porter à prendre tous, en cette circonstance exceptionnelle, une attitude énergique, patriotique et digne de la divine religion à laquelle ils appartiennent.

Libéraux et conservateurs répètent à l'envie qu'ils veulent rendre justice à la minorité catholique. Si tous sont sincères, justice sera rendue. Il n'y a plus que le moyen sur lequel il faut s'entendre. Or, il est tout trouvé: C'est la loi réparatrice, et, dans le double intérêt public et religieux, il faut l'adopter. C'est pour cela que la voix de l'épiscopat s'est élevée et a porté, quoiqu'en disent les organes ultra-libéraux, la question au-dessus de la politique de parti. C'est dans cette sereine atmosphère qu'on doit la considérer: c'est en dehors des partis qu'il faut la régler.

Ne comprend-on pas que depuis longtemps la minorité n'aurait plus à souffrir, si l'on avait voulu s'entendre, et si les catholiques s'étaient unis?

Il y a toujours un grand nombre d'anglais bien pensants, amis naturels de la justice, disposés à concourir à un règlement équitable. Pourquoi donc, ne cessons pas de le répéter, pourquoi dans ces questions d'intérêt primordial, ne sait-on pas se placer au-dessus de toute considération de partis. La décision a toujours fait le malheur des peuples. Le fort peut parfois diviser ses forces et vaincre encore le faible: si les faibles se divisent ils détruisent eux-mêmes leur peu d'influence, et s'annulent. Les catholiques, à quel que parti ou à quelle que nuance qu'ils appartiennent, n'ont-ils pas actuellement une belle occasion de s'unir? Quel

terrain plus favorable et quel drapeau plus noble leur fut jamais offert! Ils n'ont pas la moindre conviction politique à sacrifier. Nous sommes conservateurs, mais nous ne voulons pas faire servir la question des écoles à des fins de parti, et notre conviction profonde, c'est que le parti qui voudra s'en faire un marchepied se tuera. Nous parlons ici au seul point de vue politique. Il y a là trop d'intérêt divers à concilier pour espérer les faire entrer tous directement ou indirectement et les maintenir dans un ordre stable par la discipline de parti. Si ces intérêts disparates s'unissent un moment pour faire triompher l'injustice, ils ne manqueront pas de se désagréger aussitôt. Tout ce qui repose sur l'injustice est éphémère.

L'ÉLECTEUR ET LA DÉLÉGATION LIBÉRALE AUPRÈS DE MGR BÉGIN

Une délégation composée de libéraux notables s'est rendue auprès de Mgr Bégin samedi dernier: affaire de remonter le bilan libéral en baisse par suite des esclandres de *L'Electeur*. Cette démarche est très plausible; nous sommes heureux que *L'Electeur* s'en déclare satisfait et commence à avoir plus de calme et de sens commun.

Cependant, ce journal laisse croire, par le ton général de son compte-rendu, que Mgr Bégin aurait implicitement laissé les libéraux libres de voter contre la loi réparatrice et aurait condamné implicitement l'attitude de Mgr Labrecque.

Nous protestons énergiquement contre cette insinuation. Mgr Bégin n'a pas dit le contraire de ce qu'il écrit, et nous sommes en mesure de prouver que Mgr l'Archevêque de Cyrène a pleinement endossé la circulaire de Mgr l'Evêque de Chicoutimi. Nous nous sommes laissés dire même que Mgr Labrecque, prévoyant les conséquences graves de son intervention a consulté Mgr Bégin et a agi suivant son conseil.

Si *L'Electeur* sent le besoin de changer d'allures, nous n'y avons pas d'objection; mais qu'il respecte la vérité et ne cherche pas à mettre les évêques en opposition avec Mgr Labrecque.

LE TRANSPORT DES MALLES DANS CHARLEVOIX, CHICOUTIMI SAGUENAY

L'Événement du 22 février publie la dépêche spéciale suivante. Ottawa, 22.—La remarque faite au sujet du transport des malles par *Le Progrès du Sa-*

guyenay, a été efficace. A la demande de M. Belley, M. P., et de M. A. H. Turcotte, M. P., le gouvernement s'est rendu au désir de la population de cette partie du pays. M. Turcotte n'a informé que le gouvernement avait donné instruction d'expédier à partir de lundi toutes les malles des comtés de Charlevoix, Saguenay et Chicoutimi par les convois du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, qui les transporteront jusqu'à l'extrémité de la ligne. De là, on transportera en voiture dans les comtés que nous venons de nommer. Ceci n'affecte pas le transport des malles par le chemin de fer du lac St-Jean, qui se fera comme à l'ordinaire. Il n'y a pas de doute que toute la population de ces comtés sera unanime à féliciter le gouvernement et MM. Belley et Turcotte de cette amélioration dans le service des malles."

Bien des efforts avaient été faits jusqu'ici auprès de la compagnie du Chemin de fer pour le transport des malles entre St-Joachim et Québec, mais une entente avait été impossible.

Nous nous réjouissons de constater que cette année les difficultés ont été surmontées, et que l'amélioration désirée et que nous avons réclamée va être faite. Grâce au nouveau système nous aurons par la malle de terre, à 10 heures, les journaux publiés l'avant-veille à Montréal.

LE FOIN

On sait que le foin est en grande demande un peu partout et on prévoit pour l'an prochain, par suite de la température exceptionnelle que nous avons eue cet hiver, une véritable disette.

Aussi, les commerçants de foin et les spéculateurs sont à s'emparer de tout ce qu'il y a sur le marché.

Contrairement aux autres endroits, le comté de Chicoutimi a eu une excellente récolte de foin l'automne dernier et tous les cultivateurs ont de grandes quantités de ce produit à vendre.

Il ne manque pas d'acheteurs cependant et des annonces ont été faites à toutes les portes d'églises dimanche dernier. On ne paie encore que \$6.00, mais on peut s'attendre à une hausse très prochaine. Cette hausse ne peut cependant être élevée, à raison des frais considérable de transport.

Le lac St-Jean manque de foin comme ailleurs; on nous rapporte que cet article vaut jusqu'à \$10 à Roberval.

Il est fort probable qu'au moins cent chars pourront être expédiés de Chicoutimi d'ici à quelques semaines et il en restera encore de grandes quantités.

Nos cultivateurs retireront donc de ce côté de forts jolis montants.

CONFERENCES AGRICOLES

Nous avons eu le plaisir d'assister à quelques-unes des conférences données par M. O. E. Dallaire dans notre comté. Partout le conférencier a été fort bien accueilli et ses conseils stimuleront les cultivateurs à bien faire.

Si on jette un coup d'œil sur les progrès étonnants faits en agriculture depuis une douzai-

ne d'années, on réalise plus facilement ce qui reste à faire.

Depuis douze ans, nos cultivateurs ont abondamment toutes les anciennes routines pour adopter les pratiques nouvelles et payantes que l'on sait: la semence de graines fourragères, la production du fromage, la production du beurre, l'amélioration des terres, le soin des fermiers, l'association pour la vente des produits laitiers, les syndicats de fromageries etc., etc.

Aujourd'hui, on vient leur demander une nouvelle réforme plus facile peut-être que toutes les autres à adopter, l'amélioration des étables au point de vue de l'industrie laitière en hiver. Partout les cultivateurs ont semblé accepter l'idée avec plaisir. Espérons qu'ils sauront donner suite à leurs excellentes dispositions.

PAIEMENT DU LAIT SUIVANT SA RICHESSE

Voici le rapport que M. Firmin Paradis a adressé aux directeurs de la société d'agriculture.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous exposer que conformément à mes engagements envers la susdite Société, je me suis tenu à la disposition de tous ceux qui ont désiré apprendre l'épreuve du lait.

Ci-joint le rapport des opérations de l'école, relatives à l'épreuve du lait; ainsi que des résultats obtenus, par le paiement suivant sa richesse, tel que j'ai fait dans ma fabrique, durant la saison dernière, depuis le mois de mai et devant se terminer avec les dernières opérations, vers le 14 du mois courant.

J'ai enseigné l'épreuve du lait à 13 élèves et M. W. Côté a, en outre, retenu sa place.

Voici les noms de ceux qui se sont rendus capables de faire avantageusement l'épreuve du lait.

Escoumins: Alf. Ménard. Sacré-Cœur: Chs. Lapointe. St-Alphonse: N. Boivin, Frs. Paradis, Alex. Paradis, W. Gagné, Jos. Gagnon, Alex. Bouchard. Grande-Baie, Alf. Tremblay. Latérière: J. Dubois. Chicoutimi: Jos. Maltais. Jonquières: H. Kérouack et Frs Brassard.

Les patrons de ma fabrique portent un grand intérêt au paiement du lait par le gras.— J'ai fait à leur demande deux répartitions comparatives dans juin et juillet afin de démontrer régulièrement la différence qui peut exister dans la valeur du lait.

J'ai constaté dans le lait du mois de mai, (le plus riche comparé avec le plus pauvre) une différence de 22 centins par cent lbs de lait en supposant le beurre vendu à 20 cts. Cela n'a pas duré toutefois. A la fin de juin je ne remarquais plus qu'une différence de 4/10, une valeur de 8 centins.

Ceux de mes patrons fournissant le plus de lait, ont suivi soigneusement ces comparaisons et ont eu entière satisfaction, si bien que toute la saison il n'y a pas eu un mot de critique.

Pour ma part, je ne saurais trop encourager les patrons et fabricants, soucieux de leurs intérêts, de se mettre en demeure de connaître la valeur du lait fourni à leurs fabriques.

Afin de démontrer l'import-

tance qu'il y a pour tout cultivateur de se renseigner sur la valeur de leurs vaches et combien le paiement du lait suivant sa richesse s'impose, j'ajoute l'analyse que j'ai faite chez M. W. Tremblay arpenteur et à sa demande le 5 juillet 1895.

Vaches	Lait par jour	Percentage de gras
1	30 lbs	7.4
2	29	4.2
3	26	4.3
4	28	5.6
5	35	3.6
6	22	3.5
7	26	4.0
8	25	4.4
9	25	4.6
10	35	4.4
11	25	4.4

Donc lorsque 100 lbs de lait de la vache No 1 rapportent \$1.48, également 100 lbs de la vache No 6 ne donneront que \$0.70.

Le tout humblement soumis. F. PARADIS. Bagotville ce 11ème jour de Février 1896.

Je soussigné, F. Paradis, propriétaire de la fromagerie et beurrerie de l'Anse à Benjamin déclare solennellement que toutes les entrées et mentions d'autre part écrites, sont exactes. Que c'est le résultat vrai des opérations de l'année; que rien n'y a été ajouté ou omis pour faire paraître le résultat autre qu'il n'est réellement.

Et je fais cette déclaration la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté (1874) intitulé:

"Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires.

Affirmé solennellement devant le juge de paix soussigné à Bagotville.

ALFRED BOIVIN, J. P. F. PARADIS

E.-V. HUDON AGENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES QUEEN ET PHENIX

Célébres machines à coudre New-Raymond et Standard Américain pour tailleur et cordonnier.

Aiguilles pour toutes les machines à coudre des différentes manufactures.

Moulin à battre, séparateur et nettoyeur Jeffrey et Frères; le plus amélioré; à 1 an, 2 ans et 3 ans de crédit.

Semoir à patates. Soies rondes pour bois de corde et de chauffage.

E.-V. HUDON, Rivière du Moulin, Chicoutimi

Les Révs P. P. Trappistes Oka, Quebec

ETABLISSEMENT RELIGIEUX ET AGRICOLE

Hotellerie pour retraitants, pensionnaires et visiteurs. Ferme modèle. Ecole d'agriculture et d'horticulture. Etalons, bêtes à cornes de race. Fromage: Port du Saint. Beurrerie. Cidrerie. Séchage de fruits et de légumes. Vin de messe et vins de table. Arbres fruitiers et d'ornement de toutes sortes en pépinière.

On demande quelques agents responsables.

S'adresser au: M. P. PEPINERISTE, Oka, Que.

CHOIX DE GRAINES

WILLIAM EWING & CIE MARCHANDS DE GRAINES 142 rue McGill . . . Montréal.

NOUVEAUTÉS en fait de graines de jardin et de fleurs GRAINES VÉGÉTALES de toutes sortes pour jardins et fermes.

GRAINE DE MIL.—choisissez la Province de Québec, notre marque spéciale.

GRAINES DE TREFLE et GRAINES POUR PATURAGE des plus belles variétés.

GRAINES DE SEMENCE DE CÉRÉALES. Une attention spéciale est donnée aux variétés nouvelles et améliorées.

BLÉ D'INDE POUR ENSILAGE.—L'assortiment le plus complet en Canada de Blé d'Inde pour ensilage févéroles, graine de tournesol et plantes fourragères.

POMPES Insecticides et Fungicides, La farine pour les veaux, de EWING.

PAIN DE LIN MOULU Nous donnerons des prix modérés spéciaux sur application.

Venez nous DONNER VOTRE ADRESSE de suite et nous vous manderons gratis une copie de notre

CATALOGUE ILLUSTRÉE Correspondance demandées.



COMMENCANT JEUDI, le 2 Janvier 1895 les trains voyageront comme suit

DEPART DE CHICOUTIMI POUR ROBERVAL ET QUÉBEC 6.00 A. M.—Mardi et Samedi arrivant à Roberval à 9.30 A. M. et à Québec à 8.05 P. M.

DEPART DE ROBERVAL 5.00 P. M.—Pour Chicoutimi Lundi, et Jeudi arrivant à 9.10. P. M.

8.00 A. M.—Pour Québec, Mardi et Samedi, y arrivant à 8.05 P. M.

20 MINUTES au lac Edouard pour prendre le lunch. Le ticket ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATUITS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, terminus, rue St-André à ALBERT HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT, Secrétaire et Gérant Québec 28 Décembre 1894.

PROPRIETE PROVENANT DE LA SUCCESSION DONAT BRASSARD BON POSTE DE COMMERCE

A VENDRE RIVIERE-AU-SABLE

Comprenant: Magasin, ainsi que maison, hangar et dépendances. LE MEILLEUR POSTE D'AFFAIRES DE L'ENDROIT

La propriété comprend à peu près 150 Acres de terre faisant partie des lots 22 et 23 du cadastre officiel de St-Dominique de Jonquières.

Le tout près de l'Eglise, et dans le centre de la paroisse.

Conditions faciles.—L'acquéreur vendra le tout ou une partie. S'adresser à

ANTOINE GUILBAULT, Acquéreur 65 rue St-Louis, Québec.

Ou à M. LUDGER ALAIN

DUPUIS, DEMERS & CIE

MARCHANDS EN GROS, CHAMBORD JONCTION

ONT TOUJOURS EN MAINS :

FARINES, RÉCEPTION DIRECTE DES MOULINS
D'ONTARIO ET DE MANITOBA
LARD, SAINDOUX, JAMBONS FUMES,
POISSON ET SEL

GROSSERIES ET ÉPICERIES

ACHETENT ET ÉCHANGENT LES PRODUITS
GRAINS, FOIN, PATATES, FROMAGE, BEURRE, VOLAILLES.

Grains de Semence

*BLE fife Manitoba, rouge ou blanc,
BLE blanc russie, BLE a barbe d'Ecosse,
AVOINE, Baume Welcome, Wonder,
AVOINE du Manitoba et d'Ontario,
Pois, Orge, Sarrasin, Lentilles, etc, etc.*

GRAINE MEL CANADIENNE ET AMÉRICAINNE.

Graine trèfle rouge, blanc, alsike, vermont

PLATRE A TERRE

Spécialité de Grains et Graines de Choix pour les Sociétés d'agriculture et les cercles agricoles.

J.-B. RENAUD & CIE

126-140, Rue St-Paul, Québec



CLOTURE DE BROCHE GALVANISÉE MANUFACTURÉE

PAR J.-N. DUGUAY, LA BAIE

La meilleure, La plus économique, La plus ornementale

Les prix remportés par cette clôture aux expositions de Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke

SONT UNE GARANTIE SUFFISANTE

Elle est à l'épreuve de tous les animaux sans exception, du feu et de l'eau. Durem plus que la vie d'un homme.

Les nombreux certificats que nous recevons tous les jours proclamant la supériorité de notre clôture, nous encourageant à la propager davantage. Déjà dans les comtés de Chicoutimi & Les St-Jean, il y a au-delà de 500 arpents de vendu pour lo présent.

Tous ceux qui la voient en achètent et partout on s'accorde à dire que jamais rien de ce genre n'a été inventé d'aussi avantageux et surtout pour les Cultivateurs; s'il y en avait encore quelques uns qui ne l'auraient pas vu et qui ont besoin de clôtures soit pour jardin, entourages de bâtisses, galeries, clôtures de chemin, de lignes etc, etc. Hâtez vous de voir nos agents et de donner votre commande au plus tôt. On ne garde pas de stock; tout est fait sur commande, nos agents sont:

Comté de Chicoutimi	Mars Belley, Chicoutimi
St-Jérôme, St-Gédéon, Hébertville	Jean Gauthier, St-Jérôme
St-Prime, St-Félicien, Normandin, Alouel	Pierre Lamontagne, St-Prime
Roberval, Chamard	J.-O.-C. Duguay, Roberval

Pour toutes clôtures à poser en des places difficiles tels que sur rocher, dans les côtes etc etc, adressez vous à l'agent de Roberval qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements voulus.

Pour achats de machines de territoires avec droit de manufactures etc etc.

Adressez au Gômant

ROBERT N. DUGUAY, La Baie

Co. Yemaska Qué.

GLOVER, FRY & CIE

4 et 6 Rue de la Fabrique, Québec,

Nous avons le plaisir d'informer les nombreux lecteurs du "Progrès du Saguenay" que nos achats d'automne sont maintenant terminés et que notre magasin est rempli d'une énorme quantité de

NOUVELLES MARCHANDISES

achetées et vendues à des bas prix sans précédents.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici les marchandises qui encombreront nos différents départements, nous dirons seulement aux acheteurs qu'il y va de leur intérêt de venir juger eux-mêmes la qualité et le bas prix de nos marchandises.

LES DÉPARTEMENTS DES

ROBES, MANTEAUX ET CHAPEAUX

renferment les dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection, dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes de la plus haute expérience.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS SPECIALITÉ

Dernières nouveautés en

TWEEDS pour PANTALONS ET pour COMPLETS.

NOUVELLES ETOFFES POUR PARDESSUS etc.

Un tailleur artiste est attaché à ce département, et le succès remporté jusqu'à nous autorise à garantir perfection dans la coupe le travail et le fini.

LE DÉPARTEMENT DES TAPIS

PRELATS, RIDEAUX, etc., est tellement considérable qu'il est reconnu le plus important de la ville.

PAR CENT D'ESCOMPTE AU COMPTANT

GLOVER, FRY & Cie.

Farine et Provisions

Lard en quart, Jambons fumés,

Saindoux en Chaudières et Sautes

FEVES HUILE, MORUE, LOUP-MARIN, SEL, BEURRE, ETC.

Farines de toutes sortes

UNE VISITE OU DEMANDE DE PRIX SOLICITEE

Geo. Tanguay

BUREAU 48 rue St-Paul, Basse-Ville, Québec.

ENTREPOTS: rues St-Paul Bell et St-André.

BRIQUES ! BRIQUES

Toujours en mains, briques de première qualité pour

Laubris,

Murs pleins,

Cheminées,

Le vendeur se charge de voir lui-même à l'embarquement de sa cargaison sur les chars ou sur le bûche.

V.-N. TREMBLAY,

sept 1894. 100.

A VENDRE

2 taureaux canadiens, enregistrés, type parfait.

2 bœufs de charroi, l'un de 4 ans, l'autre de 6 ans, parfaitement dressés.

S'adresser à

EDOUARD BERGERON
St-Cyrac.

BELLE TERRE A VENDRE

Dans le Rang St-Joseph, paroisse de Chicoutimi. Cette belle propriété contenant deux cents arpents est parfaite, avec bonnes bâtisses, et dans le meilleur état possible.

Avec ou sans rouland.

A vendre à bonnes conditions.

S'adresser à

ADOLPHE TREMBLAY

Chicoutimi, 20 N v. 1895. 4

LISEZ ET POLISEZ

VOUS EN RETIREREZ DE GRANDS BENEFICES

La maison TESSIER & PETIT a en mains, un assortiment des plus considérables dans toutes ses lignes de commerce, qu'elle est résolue de vendre à un bas prix inconnu jusqu'ici.

Ses départements de Un département nouveau est celui de

L'ARGENTERIE

Il vous sera offert pour vingt-cinq centins (\$0.25) ce qui se vend partout une piastre et demie (\$1.50). Venez et vous jugerez.

Inutile d'énumérer ce que nous avons à vous offrir. Venez et nous vous étonnerons par le bas prix de nos effets. De plus, nous vous vendrons à un bas prix inconnu jusqu'ici les boîtes en peluche, les albums en ivoirine, les pipas assorties avec boîtes, etc., etc., et cela à si bon marché que tout le monde voudra en acheter.

Nous tenons à recommander l'assortiment de nos cravates, nos chemises, nos foulards en leur tissu: "MERCER", mais leur offre est trois fois plus que les autres à l'huile.

TESSIER & PETIT

LA RETRACTATION DE M. PACAUD

Evêché de Chicoutimi, 6 fév. 1896.
Monsieur Ernest Pacaud,
Directeur du journal "l'Electeur".
Monsieur,

Je suis chargé par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi de vous communiquer la déclaration ci-incluse que vous voudrez bien publier dans le prochain numéro de votre journal, à la suite de l'article éditorial, comme rétractation du premier Québec qui a paru dans le numéro du 29 janvier de votre journal, et qui contenait des injures graves à l'adresse de Sa Grandeur.

Cette rétraction lui semble juste et nécessaire pour la raison qu'un trop grand nombre de ces diocésains, ne lisant que "l'Electeur" n'ont pu prendre connaissance des réfutations publiées par la presse bien intentionnée des deux partis.

A défaut de la publication de la présente lettre et de la déclaration qui l'accompagne, Monseigneur me prie de vous informer qu'il se verra forcé, bien à regret, pour le bien de ses ouailles, d'interdire la lecture de votre journal aux fidèles du diocèse de Chicoutimi et de la préfecture apostolique.

Veillez me croire,
Avec considération,
Votre très humble serviteur
F.-X. EUG. FRENETTE, Ptre,
Secrétaire.

PIECE No 2

Nous regrettons vivement l'article malheureux que, dans un moment d'excitation et trompé par nos correspondants, nous avons publié dans notre journal, le 28 janvier dernier, lequel contenait des injures graves à l'adresse d'un membre de la hiérarchie catholique de cette province, Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi.

Nous le déclarons faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique.

(Signé) ERNEST PACAUD,
Directeur du journal "l'Electeur".

PIECE No 3

Nous reconnaissons qu'en intervenant à Charlevoix, dans des limites qu'il a cru légitimes, Monseigneur de Chicoutimi n'a été guidé que par l'intérêt que Sa Grandeur porte au règlement équitable de la question des écoles du Manitoba.

Nous avons publié, comme c'est notre devoir, la rétractation ci-dessus, que Mgr Labrecque a exigée à juste titre de l'Electeur. Les injures avaient été si grossières, les accusations si audacieuses et si injustes que Sa Grandeur ne pouvait décemment laisser passer sous silence pareille infamie.

Le clergé de Charlevoix avait été, avec notre évêque, injustement traîné dans la boue, il était juste que l'insulteur fut humilié. Nous n'insistons pas, car vraiment si M. Pacaud a du cœur, le coup a dû lui être sensible, et nous ne voulons pas nous réjouir de ce qui peut arriver de pénible à nos adversaires, tout mérité que soit le châtiement. Que M. Pacaud en fasse donc son profit. Des attaques aussi injustes et aussi grossières que celles que l'Electeur vient de rengainer à sa courte honte, et tant, d'autres qu'il publie si souvent, sont plus que suffisantes, à prévenir tout le clergé, et les hommes qui se respectent contre le parti qu'il défend. N'était l'honneur du journalisme et les funestes effets de ses diatribes sur le peuple dont il fausse les idées, nous n'aurions qu'à le laisser faire. Son manque de jugement fait de son journal le plus dangereux ennemi de son parti.

M. Laurier a dû lui-même intervenir encore cette fois pour lui imposer cette humiliante rétractation.

La pièce No 3 est de M. Lau-

rier, il n'y a pas en douter. Elle est assez anodine en elle-même. Toutefois, elle dit la vérité lorsqu'elle affirme que Mgr Labrecque, par sa circulaire, a eu l'intention de concourir dans la mesure de ses forces à assurer le règlement de la question scolaire. Il est reconnu que Mgr Labrecque a agi après mûre réflexion, en pleine connaissance de cause, en dehors de toute considération de parti et dans les limites légitimes de son devoir.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE CHICOUTIMI

AVIS public est donné qu'une liste supplémentaire de grands et petits jurés sera soumise à la considération du conseil de cette ville, le sept mars prochain, à une session spéciale convoquée à cette fin.

Que les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme juré en vertu de la loi, s'assurent auprès du secrétaire-trésorier que leur noms ont été rayés de la liste.

Bureau du conseil,
Chicoutimi, 10 février 1896
F.-X. GOSSÉLIN.

Secrétaire-trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC

TOWN OF CHICOUTIMI

Public notice is given that a supplementary list of grand and petit jurors shall be submitted to the consideration of the council of this town, the seventh of march next, at a special meeting called for that purpose.

That the persons who have a right to be exempt from serving as jurors in virtue of the law, must ascertain from the secretary-treasurer that their names have been struck from the supplement.

Council's Office, Chicoutimi, 10 February 1896.

F.-X. GOSSÉLIN,
Secretary-treasurer.

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné aux débiteurs de Ernest Desbiens, failli, de St-Bruno, Lac St Jean, que le soussigné a acheté les créances dues au dit Ernest Desbiens, et cela en vertu d'un acte de vente passé le trente décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, par Mess Paradié, & Jobin, procureur dûment nommé à la faillite du dit Desbiens, lequel acte est maintenant déposé au bureau du Protonotaire du district de Chicoutimi.

Avis est donné par le soussigné qu'il a acheté toutes les créances dues à Wilfrid Perron, de la ville de Chicoutimi, failli, en vertu d'un acte en date du douze novembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, passé par M. Odias Jobin, curateur dûment nommé à la faillite du dit Perron, lequel acte est déposé au bureau du Protonotaire du district de Chicoutimi.

Chicoutimi, 10 février 1896.
URSIN GOBÉL.
Par L. G. BELLET, Proc.

DEMANDE

Le soussigné, exerçant depuis deux mois le métier de tailleur dans la ville de Chicoutimi, désirerait engager un jeune homme ou une jeune fille pour travailler à sa boutique.

Références exigées.
ADELARD RACINE,


Ne Vous
fâchez pas contre la cuisinière si la pâtisserie n'est pas exactement à votre goût; ne vous

En Prenez Pas
non plus à votre femme, ce n'est pas peut-être sa faute, non plus. Cela peut provenir du saindoux dont elle se sert. Le saindoux est indigeste, vous le savez bien. Mais si vous voulez que

Votre
Pâtisserie, vos gateaux, vos tartes, vos petits pains et votre pain soient toujours agréables au goût et parfaitement digestibles, achetez la nouvelle graisse de cuisine La "Cottolene" et vous rendrez heureuse votre

Femme
En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par

The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montreal.



P. COLOZZA
LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE LA VILLE POUR CADEAUX DES FÊTES DE NOËL ET DE L'AN

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries etc

P. COLOZZA
RUE RACINE

Confiserie Hamel

Bonbons, 10 cts la livre ou 3 livres pour 25 cts. Peppermint 15 cts.

CHOCOLAT
Biscuits au vin 8 cts et autres biscuits jusqu'à 25 cts la livre.

PÂTISSERIES
BONBONNIERES,
JOUETS D'ENFANTS
CORNETS, POUPÉES, etc.
LIQUEURS DOUCES
Prix défiant toute compétition.

ANTOINE HAMEL
Confiseur, rue Racine

F. KIROUACK & FILS
FARINES POISSONS

CHICOUTIMI

NOUVEAU CONFISEUR

M. Georges Vézina, ancien Boulanger, désire informer le public de Chicoutimi qu'il vient d'ouvrir magasin comme confiseur et qu'il est en état de donner la plus grande satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager,

Cartes d'Affaires

ARCHITECTE

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE et Evalueur,
51 Rue de la Fabrique, Près de Hôtel-de-Ville Québec.

AVOCATS

BELLEY & RIVARD

L.-G. BELLEY, L. L. B. et M. F. ADJ. RIVARD, L. L. B.

AVOCATS. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suivent tous jours le terme d'Hébertville.
15 sept. 92

L. ALAIN, L. L. B.

AVOCAT. Bureau: en face du Bureau de Poste, Rue Racine, Chicoutimi.
1 janv. 93.

NOTAIRE

DAVID MALTAIS

NOTAIRE. Actes de vente, transports, prêts obligations, etc. Bureau Banque Nationale.

MEDECINS

J.-A. HAMEL

GRADUÉ de l'Université McGill Montréal.
Pratique la médecine et les accouchements.
Bureau: Bloc de M. Colozza, orfèvres RUE RACINE

L.-E. BEAUCHAMP

MÉDECIN. Consultations de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. Rue Racine, Chicoutimi.
18 aout 92:

ADELARD RIVERIN

Bureau: chez M. Boily & Clèveau, Rue Racine, Chicoutimi.
20 avril 1895. Téléphone 80

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD

CHARRON, Chicoutimi. Spécialité: Voitures de toutes sortes

PIERRE BOUCHARD

CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Voitures de toutes espèces et à bien bon marché. Conditions avantageuses.

MEDECIN VETERINAIRE

T.-R. DUCHENE

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE. Gradué et médaillé à l'École vétérinaire de Québec
Traitera toutes les maladies des maux domestiques et les opérations chez la science vétérinaire Bureau chez M. Thomas Lamotte, Rue Racine Chicoutimi:

MGR BEGIN ET "L'ELECTEUR"

L'Electeur vient de recevoir une nouvelle leçon. Ayant fait un rapport incorrect d'une entrevue de libéraux avec Sa Grandeur Mgr Begin, ce dernier a fait envoyer une rectification complète à l'organe libéral.

Dans cette lettre, Sa Grandeur fait dire qu'Elle étudie la loi rémédiate et exprime une opinion favorable au projet de loi.

NOTES LOCALES

PERSONNELS

L'hon. juge Gagné partira samedi pour Québec et Charlevoix.

M. Damase Jalbert, maire du Lac Bouchette, était ici vendredi dernier.

M. Alfred Gagnon, de Chambord, a passé quelques jours à Chicoutimi.

M. L.-G. Bellefleur, M. P. est attendu ce soir d'Ottawa; il retournera mardi matin.

DECEPTION

Les représentations de M. René Dupont, à la lanterne magique, ont eu lieu, comme nous l'avons annoncé, vendredi soir, au Séminaire. M. Dupont se présentait à Chicoutimi comme envoyé par la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean et le public de notre ville, s'attendant à passer une agréable soirée, s'était rendu en foule à la représentation. Nous n'hésitons pas à dire que tous les spectateurs ont été déçus, si on excepte les enfants.

Pour notre part, nous avons vivement regretté la réclame, par trop forte, que nous avons faite en faveur de cette soirée. Notre bonne foi a été surprise, voilà tout, et nos lecteurs l'ont compris.

CONSEIL DE VILLE

Demain soir, vendredi, à 8 1/2 heures, c'est-à-dire après le dernier exercice de la retraite, il y aura séance spéciale du conseil de ville. Voici quelques-unes des affaires mentionnées à l'avis de convocation.

Achat de 600 pieds de boyaux.

Poursuite Warren.

Comptes du mois.

Règlement concernant les licences des marchands.

Rectification au rôle d'évaluation.

AQUEDUC

Depuis une semaine, l'aqueduc fonctionne au parfait. Malgré le contretemps que l'on connaît, pendant les quinze jours qu'ont duré les réparations, l'eau a été distribuée tous les jours aux abonnés.

Mardi, une dizaine de nos futurs sapeurs-pompiers ont essayé tous les hydrants de la ville. C'est heureux, car on a constaté que trois hydrants étaient gelés. Ils ont été immédiatement remis en bon état de fonctionnement et à l'avenir seront inspectés tous les jours par l'employé de la corporation.

Cet accident, qui peut arriver en tout temps, démontre bien comme il est nécessaire d'avoir un mille pieds de boyaux à incendie. Avec notre rude climat, on peut toujours craindre qu'un hydrant ne soit gelé au moment où l'on en a besoin, et avec les boyaux nécessaires on pourrait dans ce cas, avoir recours au plus prochain.

LA RETRAITE

Les exercices de la retraite sont suivis, comme l'an dernier, par un très grand nombre de fidèles. Nous remarquons même des étrangers des paroisses voisines qui viennent en suivre les exercices.

Le renouvellement est prêché par les Révérends Pères Lamontagne et Barolais.

PROJET

Le printemps dernier, M. Damase Jalbert chargeait un voilier à Chicoutimi pour le compte de M. Dobell de Québec. Le système adopté était tout-à-fait défectueux et vu les dépenses considérables qu'il entraînait, et M. Jalbert envoya tout son bois par Québec, durant le reste de la saison.

M. Jalbert songe à adopter le système suivi par M. Scott l'été dernier et dans ce cas enverrait tout son bois par Chicoutimi, l'été prochain, et par la suite. Dans ce cas, il prendrait tout son personnel, ses bateaux à voile et à vapeur à Chicoutimi. Ce serait une excellente aubaine pour la classe ouvrière ici.

AU SEMINAIRE

Le département de la Milice vient d'envoyer au Séminaire de cette ville les carabines nécessaires pour la formation d'une compagnie de volontaires.

TEMPERATURE

Nous avons eu depuis une quinzaine une température plus froide que d'habitude. Cependant, personne ne s'en plaint, car l'hiver est bien beau.

NOTRE JOURNAL

La loi réparatrice est la question qui aujourd'hui prime toutes les autres, fait le sujet des commentaires de toute la presse.

Nous croyons devoir consacrer beaucoup d'espace à cette question, la plus délicate peut-être dont la chambre fédérale a jamais été saisie.

LES MALLS

Les retards apportés dans le transport des malls à la suite de la tempête de la semaine dernière ont nécessité quelques plaintes de Chicoutimi. M. l'inspecteur des Postes s'est empressé de donner aux courriers des instructions sévères et qui semblent suivies avec une grande régularité depuis. Notre service postal est réellement satisfaisant.

CHEMIN DE FER ELECTRIQUE

Le projet de la construction d'un chemin de fer électrique devant relier Chicoutimi à Bagotville et St-Alexis, projet très réalisable à courte échéance, ne semble pas très bien vu à St-Alphonse. La population de cette paroisse, sans mettre d'objection formelle au projet, ne veut pas non plus se prononcer en faveur. Des démarches ont été faites en ce sens sans résultat.

Chicoutimi et St-Alexis semblent très favorables au projet et il est possible que des démarches nouvelles soient faites auprès des citoyens de Bagotville sous peu.

On sait déjà que les promoteurs du projet ne veulent y donner suite qu'avec l'assentiment de la paroisse la plus intéressée, c'est-à-dire St-Alphonse. D'ailleurs, il faudrait absolument obtenir du conseil le droit de passage dans les rues et chemins publics.

MGR LABRECQUE

Les journaux de la capitale annoncent que Sa Grandeur Mgr Labrecque est à Québec.

Monseigneur n'a pas laissé l'évêché où il est retenu depuis trois semaines par une indisposition assez grave. Il éprouve cependant un mieux sensible.

**CONSEILLERS
LAC BOUCHETTE**

MM. Xavier Lapointe et David Bouchard ont été élus conseillers et

M. Damase Jalbert réélu pour la seconde fois maire de cette paroisse.

ST-ALPHONSE

M. Pitre Chayer a été élu maire de Bagotville, en remplacement de M. Agésilas Lepage, dont le terme était expiré.

CHAMBORD

MM. Onésime Ménard et Léon Goulet ont été élus conseillers en remplacement de MM. Laurent Letourneau et Emile Gagnon sortant de charge.

A la séance subséquente, M. Onésime Ménard a été élu maire.

Les officiers du cercle agricole sont M. Luc Boily, Président, qui est en même temps directeur de la société d'agriculture, M. Elzéar Bédard Vice Président, MM. Joseph Bolduc, père, François Guay, Benjamin Tremblay, H. de Grandmaison et Alfred Gagnon, directeurs.

Sec. trés. M. Ephrem Lapointe.

10,000 BOITES DE FOIN

Le soussigné offre en vente, 10,000 boîtes de foin de bonne qualité.

BENJAMIN SIMARD

St-Alexis.

NAISSANCES

À la Malbaie, jeudi, le 29 courant, l'épouse de M. Alphonse Guay, Inspecteur de Poids et Mesures, une fille.

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que les dettes actives de feu le docteur J.-A. Matte seront vendues à l'encre publique au bureau d'enregistrement de Roberval, le onze Mars prochain, à dix heures du matin, en vertu d'une ordonnance de M. l'Honorable J.-A. Gagné, J. C. S. en date de ce jour, ce 14 Février 1896.

L.-A. LANGLAIS,

Procureur de Madame MATTE.

Pour les malades

VINS PURS

**Liqueurs
Choisies**

**Remèdes
Brevetés**

BANDES POUR RUPTURES

Parfums, articles de toilette

**Graines de fleurs
Et de champs**

Pharmacie Hamel

RUE RACINE
Consultations médicales

gratuites.

1 janv 95. 15, avril 95.

TERRE A VENDRE

240 acres de terre, première qualité, dont environ 200 acres en culture, située à 1 1/2 mille de la ville, du dépôt le chemin de fer et du bateau à vapeur; bien bâtie; maison et dépendance. La terre pouvant donner deux bons établissements. Le soussigné vendra, à des conditions faciles, la moitié comme le tout.

Pour informations. S'adresser à MÉRON TREMBLAY
Chicoutimi 19 Décembre 1895 6 ms.

**COMPAGNIES
D'ASSURANCES**

PUISSANTES SUR LE FEU ET LA VIE

Liverpool London & Globe
Royal d'Angleterre
Vie Équitable

ET AUSSI
PIANOS, HARMONIUM,
LAVIGNE
JOS.-ED SAVARD,
AGENT.

ENCOURAGEZ

— LES —

INSTITUTIONS

NATIONALES

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE

CONTRE LE FEU
De Rimouski, Témiscouata
et Kamouraska

Cette Compagnie a un surplus considérable et qui augmente régulièrement depuis plusieurs années; elle assure à des taux plus bas que les Compagnies étrangères

Les réclamations sont réglées librement et promptement
A.-P. SIMARD,
Agent général.

MARS BEELEY,
Agent local pour le comté de Chic.
1 an, — 1 fév. 96.

**AGENCE
GENERALE**

British And Mercantile Insurance Company

ACTIF \$58, 998, 248

CAPITAL PAYE £300,000

The Imperial Insurance Co.

The Travelers Insurance Co

La plus grande Compagnie
DU MONDE CONTRE LES ACCIDENTS

ACTIF PASSIF
16,014,000 13,808,000

Surplus 2,206,000

Paie les réclations sans retard.

La société de Prêts et Placements de Montréal

ARGENT A PRETER. SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES

On demande des actionnaires

Succursale à Chicoutimi

Ces compagnies offrent au public une sécurité absolue contre tout incendie, quelque désastreux qu'il soit,

S'ADRESSER A

Ed. LEMIEUX,
AGENT-GENERAL

En Face de la Banque Nationale Chic.

M. Lemieux continuera à écouler son stock au même endroit, et voulant discontinuer le commerce, sacrifiera ce qui lui reste.

Melle TEMPETE

Connaissez-vous l'histoire de Mademoiselle Tempête ?—Non !—Eh bien, Mademoiselle Tempête, qui est aujourd'hui une aimable jeune personne, était un vrai petit démon.

Elle avait six ans ; son vrai nom était Laure, mais ce nom était presque oublié. Laure faisait, dans la maison de sa maman, un tel vacarme du matin au soir qu'on ne le nommait plus que Mademoiselle Tempête.

Lorsque le matin on la voyait sortir de la petite chambre avec sa robe blanche bien propre, sa figure fraîchement débarbouillée, ses cheveux soigneusement peignés, on l'aurait prise pour une charmante enfant. Laure pourtant n'était pas charmante ! Elle avait l'habitude de se mettre en colère ; pour cela les maisons ne lui manquaient pas.

Quelquefois on l'éveillait trop tôt alors elle commençait à crier et à se débattre ; d'autres fois l'eau était trop froide, le déjeuner trop chaud. Bébé, son petit frère voulait un peu jouer avec la poupée..... tous les sujets étaient bons pour que Laure trouvât de quoi se fâcher.

Elle pleurait alors à grosses gouttes comme la pluie pendant l'orage ; elle trépidait, brisait les vases, renversait les chaises, largait les portes et faisait un grand bruit assez semblable à celui du tonnerre. Donc, la pluie et le tonnerre sont une bonne partie de la tempête, et c'était avec justice que Laure avait gardé le surnom de Mademoiselle Tempête.

On avait bien trouvé un moyen de la guérir, mais la guérison n'avait pas été complète.

Laure avait un oncle, ancien capitaine de vaisseau, qui n'était pas tous les jours de bonne humeur ; il était venu pour passer quelque temps dans sa famille. Dès le premier matin de son arrivée, Mademoiselle Tempête lui avait donné le spectacle d'un bel accès de colère ; sa maman, en la peignant, avait un peu tiré les cheveux emmêlés, et Laure poussant des cris aussi terribles que si on l'eût écorchée, hochant tout ce qui se trouvait autour d'elle.

A ce moment l'oncle Jérôme avait paru sur le seuil de la porte ; il n'était pas seul car il tenait dans sa main droite un long et solide martinet qu'il agrippait son ami.

Laure connaissait ce martinet, elle savait qu'il était destiné, non seulement à battre les habits de l'oncle Jérôme, mais encore à caresser les côtes de son chien lorsqu'il avait fait quelque sottise.

La petite fille était alors étendue sur le tapis, où elle se roulait en criant : l'oncle Jérôme aurait pu la fustiger, il ne le voulut pas, sachant qu'il est trop humiliant pour une petite fille de six ans d'être encore fouettée.

—Laure est malade, dit-il à la maman, ne la gronde pas ! Je vais la soigner et la guérir ! Une friction sur les mollets servira de remède !

Laure se leva lestement, mais elle eut beau courir, beau sauter autour de la chambre, le grand martinet la suivait et frictionnait les mollets comme l'avait annoncé l'oncle Jérôme.

Plus elle criait, plus elle bondissait, plus l'oncle avait l'air de rire en disant :

—Allons, dansez, Mademoiselle Tempête ; vous avez assez chanté maintenant.

Tant que l'oncle Jérôme demeurera

à la maison, Laure parut être guérie ; au plus petit accès de colère, le capitaine apparaissait avec l'inévitable martinet et la petite fille n'osait plus souffler. On la croyait même corrigée ; mais dès que l'oncle fut parti, Mademoiselle Tempête reparut.

Pas une petite amie ne voulait venir jouer avec elle ; son frère, un pauvre Bébé de trois ans à peine, se sauvait dès qu'elle approchait, parce qu'il était sûr de recevoir en sa compagnie plus de soufflets que de caresses.

A la fin, sa maman lassé prit un grand parti : Un jour que Laure avait crié et tempêté jusqu'à fatiguer les oreilles de tout le monde, il fut décidé qu'on la laisserait à l'avenir faire du bruit à son aise.

Mademoiselle Tempête resta seule dans sa chambre ; on lui servit à déjeuner et à dîner sur une petite table, on ne vint plus l'habiller le matin, ni la débarbouiller, ni la peigner. Il lui fallut garder une robe malpropre, des bottines mal boutonnées et demeurer seule, toujours seule.

D'abord elle entra dans une furie épouvantable, brisa son assiette et son verre, marcha sur son pain ; on se contenta de lui donner une assiette et une timbale en fer et personne ne vint plus la déranger, si bien qu'elle en vint à regretter l'oncle Jérôme et son martinet.

Car enfin, une fois les mollets guéris, le bon oncle emmenait Laure à la promenade ; il achetait des jouets amusants, lui racontait de belles histoires et la faisait rire de bien bon cœur.

Mademoiselle Tempête essaya de bouder ; elle s'asseyait dans un coin en avançant les lèvres comme font les enfants de mauvaise humeur ; on n'y prit pas garde.

Elle fit la malade, on appela un médecin qui lui tâta le pouls et lui ordonna une tisane si amère, si mauvaise, que Mademoiselle Tempête jeta la tasse et la cuiller sur le tapis. Mais comme le médecin ne plaisantait pas, qu'il parlait de lui faire attacher les mains et même les pieds, elle fut obligée d'avalier une autre tasse d'infusion.

Aussi, le soir même elle était guérie.

Enfin, Mademoiselle Tempête finit par où elle aurait dû commencer, elle alla trouver sa maman et lui demanda pardon.

Ce moyen lui avait toujours réussi : cette fois, elle perdit sa peine. Sa maman lui répondit :

—Vous n'êtes plus ma petite fille, ma petite Laure, vous êtes Mademoiselle Tempête ! Lorsque vous serez corrigée, lorsque vous ne vous mettrez plus jamais en colère, que vous ne battrez ni vos amis, ni votre petit frère, ni votre bonne, je verrai si je dois vous pardonner et m'occuper de vous comme autrefois.

—Comment aura-t-on que je suis sage, demanda Laure, si on me laisse encore tout seule ?

—Je veux bien essayer, dit la maman, et vous laissez revenir avec moi ; mais à la moindre sottise, je vous enverrai à votre chambre.

Ce jour-là, Laure parut à la grande table ; vers la fin du souper, Bébé se permit de prendre deux cerises dans l'assiette de sa sœur ; Laure allait peut-être les lui arracher des mains, lorsqu'elle rencontra le regard de sa maman, la petite fille s'arrêta subitement.

Il y avait quelques jours qu'elle n'avait été coiffée ; on eut de la peine

à défaire ses nattes et à les refaire ; il v eût par-ci par-là quelques cheveux tirés, Laure se contenta de faire une toute petite grimace, oh ! toute petite !

Dans la journée, on alla à la promenade ; Laure concentra Paul et Gaston, tous deux frères d'une de ses petites amies ; elle s'avança comme d'habitude pour causer ou jouer, mais il lui firent une très grande révérence en disant :

—Bonjour mademoiselle Tempête, comment vous portez-vous ?

Laure fut tentée de les frapper à coup de pied et à coup de poing, car lorsqu'elle était en colère, elle ne savait plus ce qu'elle faisait. Cependant s'arrêta et dit :

—Si j'étais encore mademoiselle Tempête, je me fâcherais ? je suis maintenant corrigée et je ne veux pas me mettre en colère.

Cette sagesse dura depuis deux semaines lorsque l'oncle Jérôme arriva de voyage la veille de Noël. Ce soir-là, bien entendu, Laure mit ses bottines dans la cheminée.

Le lendemain, elle alla les visiter et resta confuse ; dans l'une (ou plutôt à côté) on voyait un long martinet enveloppé d'un papier portant cette inscription : "A mademoiselle Tempête" ! A côté de l'autre bottine était une jolie boîte contenant un autre papier à l'adresse de Laure.

L'oncle Jérôme entra sur ces entrefaites :

—A qui, dit-il, faut-il donner la boîte ? A qui le martinet ? Où sont mademoiselle Laure et mademoiselle Tempête ! Gardez le martinet pour battre vos habits ou pour corriger votre chien Castor.

—Est-ce bien vrai ? demanda l'oncle.

—Bien vrai, répondit la maman, je le crois.

Alors l'oncle Jérôme remplaça le martinet par un sac de bonbons et lorsque vint le jour de l'an, Laure reçut de charmants cadeaux qu'elle avait certainement mérités.

Depuis ce temps, elle est devenue si douce, si aimable que tout le monde la chérit ; Mademoiselle Tempête est complètement oubliée. On a donné au chat l'assiette de fer blanc que Laure n'avait pas pu casser ; donc il ne reste pas la moindre trace du passé et cela est bien juste.

IMMENSE AVANTAGE PROFITEZ-EN !!

ALLEZ TOUS EN FOULE ACHETER AU MAGASIN GÉNÉRAL DU BON MARCHÉ PAR EXCELLENCE TENU

—PAR—

P.-H BOILY

MARCHAND, RUE RACIN

MAISON A VENDRE

Cette maison, située à quelques pas de la voie ferrée, sur la rue Racine, étant un excellent poste de commerce, occupée jusqu'ici par M. Wilfrid Perron, avec l'emplacement, hangars, etc.

Grandeur 40 x 30 pieds. Excellente occasion pour quelqu'un qui a besoin d'un bon poste.

S'adresser à TREFFLE SIMARD, Rang St-Jean Baptiste, Chicoutimi, 31 Oct. 1895.—4ms

FERRERIE A VENDRE

240 acres de terre, première qualité, dont environ 200 acres en culture, située à l'écart de la ville, du dépôt de chemin de fer et du bateau à vapeur ; bien bâtie, maison et dépendance. La terre pouvant donner deux bons établissements. Le sous-sol vendra, à des conditions faciles, la moitié comme le tout.

Pour informations. S'adresser à MÉRON TREMBLAY Chicoutimi 19 Décembre 1895 6 ms.

PRICE BROTHERS COMPANY

MARCHANDS DE BOIS MOULINS A SCIE SUR LE "SAGUENAY"

A CHICOUTIMI, A BAIE DES HA! HA! A ST-ETIENNE. ABERGERONNES SAULT-AU-COCHON

IMPORTATIONS DIRECTES

—DE— MONTRES, HORLOGES FRANÇAISES

BIJOUTERIES EN OR, ARTICLES DE FANTAISIE

EVANTAILS, ENTOUCAS, CANNES, FOUETS,

ON ACHETE LES PERLES D'EAU DOUCE

G. SEIFERT,

34, RUE DE LA FABRIQUE

J.-A. VAILLANCOURT MARCHAND

Commissionnaire de provisions

333 ET 335 RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL.

BEURRE, FROMAGE ET OEUFS placés aux prix les plus avantageux.

Attention spéciale donnée aux Consignations de Beurre et de Fromage.

AVANCES LIBERALES SUR CONSIGNATIONS

Tinettes en belle épouvette blanche 30, 50, 70 lbs.

Fournitures pour Fromageries. Spécialité de Tinettes pour Beurre rios.

LES MEILLEURS SELS ANGLAIS "HIGGINS" ET "ASHTON" POUR BEURRERIES

Sollicite la consignation et toutes sortes de produits agricoles.

MACHINE

— A — MOUDRE LE GRAIN

S. VESSOT & Cie

Capacité	à l'heure
Mue par un cheval	4 à 8 minot
" " deux chevaux	6 à 12
" " quatre "	10 à 12

par eau ou vapeur. 8 à 12 forces 25 à 40 12 à 15 forces 30 à 60 Demandez listes des prix etc. Renseignements fournis sur demande.

P.-E. HUDON, Hébertville

Agent. Comtés Chicoutimi & Lac St-Jean

LES IDOLES

II

UN TELS PRODIGE

Il me semblait que chaque sacrifice me le devait attacher davantage. Et cependant n'aurais-je pas dû constater que si Xavier se montrait affectueux, empressé pendant quelques jours, il profitait de ma satisfaction pour arracher quelques billets de mille francs de plus à la caisse paternelle ! J'avais fixé sa pension d'abord ; eh bien ! il la recevait et ne payait personne.... On tirait sur moi à la fin de l'année.... Je grondais et j'acquittais les notes... et toujours ainsi ! Eh bien ! je suis las de me faire le banquier d'un jeune homme inutile, dont la plus grave occupation est de discuter l'échange d'un billet et le nœud d'une cravate ! qui apporte ici une langue de palefrenier et des habitudes du café Anglais ! Un peu plus, avec la vie qu'il mène, il oublierait qu'il existe un ange dans cette maison !

— Mon père, dit Sulpice, d'une voix pleine de grave tendresse, je ne combats point vos griefs ; vous citez des faits, il suffit ! et d'ailleurs je vois comme vous que Xavier descend la pente d'un abîme. Mais n'allez pas croire surtout, mon père, que je veuille déverser le moindre tort sur votre prévoyance, ce n'est pas moi qui vous en blâmerai. Seulement, vous vous êtes montré trop généreux....

Eh sans doute ! tu as raison, Sulpice ; j'aurais dû dire à cette enfant de dix-huit ans qui terminait ses études : — « À ton tour de marteler le fer, de couler, de ciseier le bronze ; apprends un à un les secrets du métier comme j'ai fait moi-même ; tu me succéderas un jour ; je ne veux pas que la maison Pomereul change de *Raison sociale* ! » — Non ! j'ai, comme la plupart des pères de famille en France, cédé, moitié par affection, moitié peut-être par vanité, aux désirs de Xavier.... Plus d'une fois j'ai souri en voyant ce beau cavalier spirituel, prodigue, un peu fanfaron ; ce fut une grande faute.... A peine Xavier eût-il le pied dans les cercles que les cercles me le prirent. Il devint un cocodès, un petit crevé, un gommeux ! trinité de noms caractérisant le même être personnel, inutile et prodigue, produit d'une société qui s'effronpe.... Je compris le danger, je voulus enrayer le mal.... il était trop tard.... Xavier avait perdu, au milieu de ses compagnons d'orgie, cette fleur de respect de famille, de bon ton et de tendresse qui ne se conservent qu'au foyer paternel....

Mes observations le froisaient il y répondait avec aigreur et me quittait morose et chagrin.... Je l'aimais et le rappelais.... en le rappelant je lui donnais encore ce qu'il me demandait.... Et cela dure depuis cinq ans ! Mais je suis las de solder cette paresse élégante ! je ne me crois plus le droit de subvenir davantage aux dépenses d'un ingrat qui me prend presque pour sa dupe.... A partir d'aujourd'hui, la caisse est fermée....

— Soit ! dit Sulpice, mais le père rouvre ses bras ?....

— Au fils repentant, certes ! Tu ne comprends peut-être pas, Sulpice pourquoi je souffre aujourd'hui doublement de la conduite de Xavier ?.... C'est que je compare à celle de Bénédicte.... Mon vrai fils, c'est cet orphelin qui va m'appeler son père, et qui trouve la jeunesse et le talent un assez beau capital pour qu'il ne soit pas besoin d'y ajouter des écus.... L'absence de Xavier ce soir à été la goutte d'eau faisant déborder la coupe d'amertume.... A partir de demain, Xavier travaillera et prendra la direction de la fabrique, sous ma surveillance.

— Bien ! mon père, je vous approuve de couper court au mal, une heure viendrait où il n'en ferait plus temps.... Je vous supplie seulement de mettre de la douceur dans vos reproches.... Il n'a pas le cœur méchant, ce prodigue ! Ses amis l'aiment ! Sabine le chérit de toute la puissance de son cœur angélique, et moi aussi, mon père : je porte à Xavier l'amour que ressentent les mères pour leurs fils malades, en danger peut-être ! Si je maudis ses fautes, j'espère en effacer les traces ! Les vices m'épouvantent ! Les hommes vicieux m'attristent.... car, de même que le Christ, je suis entré dans le monde du sacerdoce, non pour ceux qui se portent bien, mais pour ceux qui sont malades ! Ne nous le dissimulons pas, Xavier est le Benjamain de la famille.... Et s'il se rend, hélas ! presque indigne d'une préférence dont nous sommes tous complices, je suis sûr qu'il s'efforcera plus tard de la mériter ?

— Dieu t'entende ! murmura Pomereul,

— Oui, si vous me promettez de lui parler doucement.

— Avec fermeté, mais sans colère.

— Tout ira bien, croyez-le.... Et pour vous distraire de cet entretien bien lugubre pour un jour de fiançailles, écoutez la musique de Sabine, de la belle, bonne et grande musique, comme Bénédicte fait de la belle et noble sculpture.

En effet, la jeune fille, quittant le piano sur lequel elle venait d'exécuter de brillantes fantaisies, s'était assise à l'harmonium, et jouait une des merveilles de la musique religieuse, l'*O Jesu* de Haydn.

Cette prière si large, si suppliante, qui tait succéder au cri d'angoisse de l'homme la supplication caressante de l'enfant, était interprétée par Sabine avec un sentiment d'une exquise profondeur. Personne avant elle n'avait su détailler ce morceau avec un semblable talent, et Bénédicte, en fermant les yeux, pouvait se croire sous les voûtes pleines d'ombres d'une chapelle, écoutant la voie d'un orgue saint, portant sur les ailes des notes la prière de la foule agenouillée. En les rouvrant, il trouva à Sabine une telle expression d'inspiration, qu'il lui dit, d'une voix contenue :

— Restez ainsi une minute encore ! l'an prochain j'enverrai une sainte Cécile au Salon.

Quand la mélodie religieuse s'éteignit sous les doigts de Sabine, ce fut le signal de l'adieu. Bénédicte serra les mains de Pomereul et de Sulpice, prit une fleur que lui tendit sa dancé, et quitta cette famille que, désormais, il considérait comme la sienne.

— A demain, lui dit Pomereul ; ton couvert sera mis tous les jours.

Lorsque le sculpteur se fut éloigné, Sabine souhaila le bonsoir à son père :

— J'espère, lui dit-elle, que vous n'allez pas travailler ?

— Une lettre à écrire seulement, chère fille.

— Je comprend.... dit Sulpice, vous voulez attendre Xavier.

— Ou mon fils ; il apprendra ce soir ma décision.

— Souvenez-vous de ce que vous m'avez promis.

— Sois tranquille, Sulpice ! repose en paix, mon digne fils !

Le jeune prêtre monta au dernier étage de l'hôtel, où sa chambre se trouvait située,

Sabine gagna son petit appartement, placé entre celui de Pomereul et celui de Xavier.

La jeune fille qui recommandait si bien à son père de ne pas prendre sur le repos de la nuit, s'assit en face d'une petite table et se mit à écrire avec une rapidité due au sentiment d'une joie et d'une inspirations vraies.

Pendant ce temps, Pomereul sonnait Baptiste.

— Vous me préviendrez, dit-il, quand M. Xavier rentrera.

— Mair, M. Xavier est chez lui depuis une heure.

— Alors, priez-le de passer dans mon cabinet.

Un moment après, Xavier se trouvait en face de son père.

Sa physionomie portait les traces de veilles et de chagrins précoces ; l'œil était presque éteint et les lèvres sans couleur. La toilette, d'ordinaire si soignée du jeune homme, était frippée, presque débraillée ; un tremblement nerveux agissait ses mains.

— Pourquoi n'avez-vous pas

assisté au dîner de famille ? demanda Pomereul.

Le jeune homme baissa la tête sans répondre.

— Où étiez-vous ? reprit le négociant.

— Au cercle !

— Et vous nous avez préféré le soleil de vos amis ?

— Je n'ai pas dîné, répliqua Xavier, d'une voix basse.

— Que faisiez-vous donc ?

— Je jouais !

— Vous jouiez ! et vous avez perdu, n'est ce pas ?

— J'ai perdu, mon père !

— Une grosse somme ?

— Oui, mon père.

— Combien.

— Quarante mille francs !

— Vous possédiez donc une bourse de jeu considérable ?

— Non, mon père.... Je jouais sur parole !

— Ah ! il se trouve des gens qui risquent contre vous quarante mille francs sur parole ? Cela fait honneur à leur confiance.

— Et à ma loyauté, mon père.

— Comment cela ?

— Cela prouve que si je fais des dettes, je les paie ; que si je contracte un emprunt, je le rembourse.

— Avec quoi ? demanda Pomereul.

Avec.... avec l'argent que vous voulez bien me donner, mon père.

— Allons ! dit le banquier, l'entretien que nous devons avoir sera plus long que je pensais.... Je voulais vous laisser debout comme un coupable reste devant son juge... mais j'ai pitié de la prostration dans laquelle je vous vois. Prenez un siège et écoutez-moi....

En entendant, pour la première fois, son père lui parler avec cette froideur glaciale, Xavier perdit le peu d'assurance qu'il gardait encore et tomba lourdement dans un fauteuil.

— Quand j'épousai votre mère, reprit Pomereul, elle était pauvre, je vivais moi-même de mon métier de ciseleur et de mouleur, et nous connûmes assez de mauvais jours pour avoir le temps de nous apprécier davantage....

Quand la fortune vint, elle nous trouva prémunis contre ses dangers.... Votre mère resta ce qu'elle était, une sainte et modeste créature, et si elle posséda des écrins, dont le cadeau flattait ma tendresse sans exciter sa vanité, elle ne m'en demanda jamais. Elle vous nourrit tous les trois, sachant rester mère de famille accomplie et une femme aimable. Elle veilla sur vous tant que Dieu lui permit de vivre, et un jour elle me laissa seul.... Oui, seul ! non que je vous aimasse point tous les trois ; mais si vous remplissiez une grande part de mon cœur, il en est une qui resta toujours veuve.... Je ne trahis pas le souvenir de la chère morte, et je me vouai à

voilà votre éducation. Sulpice et vous, Xavier, vous recûtes les mêmes leçons, données par les mêmes professeurs.... Sans doute Sulpice, qui avait davantage vécu avec sa mère, en garda l'angélique empreinte, car dès qu'il fut en âge de penser, il devint sérieux; dès qu'il lui fut possible de choisir une carrière, il se décida par le sacrifice perpétuel de soi, l'abnégation de tous les jours, il entra dans la sacerdotice: c'était déjà un apôtre.... Le séminaire le prenait, vous seul me restiez; vous seul deviez vivre de la mondaine et continuer la famille et un nom de braves gens; si cela n'exuse pas mes faiblesses, cela les explique, du moins.... J'ai cru longtemps que vous cédiez à l'effervescence passagère de la jeunesse; je ne mis point assez tôt votre volonté sous le joug du travail, et chaque jour je sentis que vous m'échappiez davantage.....

— Mon père!
— Ne m'interrompez pas, vous répondez plus tard.... Vos besoins factices grandirent à mesure qu'ils se virent satisfaits..... Vous prîtes soin d'exciter un côté dangereux de mon affection et de mon amour-propre paternel, et depuis ce jour je n'ai plus été pour vous que le pourvoyeur de vos prodigalités et presque, par cela même, le complice de vos fautes..... Mais on s'arrête quand on veut, fut-ce sur la pente déclinante d'une montagne..... Je vois l'abîme, je ne veux pas y tomber, et je sens que vous y roulez..... J'ai payé vos chevaux, soldé les dettes que vous avez contractées. C'en est assez! le banquier n'existe plus! Quant au père, celui-là, vous le retrouverez si vous le voulez, et il ne faut pour cela que changer de vie..... Seulement, je ne me contenterai point de promesse; il me faudra des faits.

— Commandez, mon père, dit Xavier, avec abattement.
— Avez-vous fait de nouvelles dettes?
Oui, mon père.
— Leur total atteint un chiffre total de.....
— Vingt mille francs, à peu près....

— Ajoignons-en cinq, pour l'à-peu près.... dit Pomereul, en écrivant ce chiffre sur une feuille de papier.
— J'avais donné ordre à mon tapissier de renouveler mon ameublement.
— Un ameublement qui date de cinq ans. Enfin! Je donnerai contre-ordre au tapissier, et s'il y a lieu, je l'indemniserai..... Quant aux trente mille francs, dus à divers créanciers, la vente de votre écurie suffira pour les payer.

— Vendre mes chevaux! s'écria Xavier.
— Au Tattersal, dans huit jours.

— Mais, on dira que je suis ruiné!
— J'aime mieux cela que de me ruiner moi-même.
— Et la dette d'aujourd'hui? reprit Xavier, anxieux.
— Pour celle-ci vous prendrez des arrangements.
— Des arrangements, quand il s'agit d'une dette de jeu! Y songez-vous, mon père? Mais, elles sont sacrées, celles-là! Il y va de mon honneur!

— Honneur! dettes sacrées! répéta M. Pomereul. En vérité, vous parvenez d'une façon singulière à altérer le sens des mots.... Pourquoi donc je vous prie, la dette? Est-ce parce que l'amour du jeu est un vice? Je trouve, moi monsieur, qu'une dette bien autrement sacrée est celle que l'on contracte envers un marchand, un ouvrier vivant de son gain et de son salaire. En retardant le paiement de votre dette, vous pouvez jeter l'un dans la faillite et l'autre sur le pavé.... C'est un peu plus grave que de faire attendre un jeune homme au col cassé qui a risqué sur un coup de cartes une partie de l'héritage paternel. L'honneur! mais l'honneur, c'est de remplir envers tous les devoirs qui nous sont imposés par la société comme par la conscience.... Pour le soldat, c'est de défendre son drapeau au prix de sa vie; pour le magistrat, de pester intègre; pour l'artiste, littérateur, statuaire ou peintre, d'employer ses talents à la glorification et à la représentation du beau; pour le négociant, de ne jamais laisser protester sa signature; pour le fils, de payer au père sa dette de reconnaissance, de respect et de travail! L'honneur, j'en puis parler, monsieur, car j'ai gardé le mien! Mais je vous défends de prononcer ce mot quand il s'agit d'une dette de jeu! Et la loi les regarde si peu comme sacrées qu'elle ne les reconnaît pas....

— C'est vous, mon père, qui me conseillerez....
— Je ne conseille rien, je déclare seulement que je ne paierai pas!
— Et comment ferai-je, mon Dieu?

— Vous prendrez des arrangements avec vos créanciers comme toute votre vie vous en avez pris avec les autres.... Vous demanderez des époques d'échéances fixes, et on vous les accordera.... Vous ne savez pas, car vous restez étranger aux choses de la famille, que j'ai fiancé aujourd'hui votre sœur à Bénédict.... Je ne me trouve pas le droit de sacrifier sa part et celle de Sulpice à vos folies.... Je ne jeterai point leur fortune dans le gouffre que vous creusez.... Dès demain vous prendrez la direction de la fabrique, et vous recevrez douze mille francs d'appointement par an. C'est sur cette somme que

vous vous libérez de votre dette de jeu.

— Mon père, dit Xavier, se levant, pâle, livide et se soutenant mal sur ses jambes, vous ne ferez pas cela, vous ne m'obligerez pas à avouer ma pénurie, à demander des dé-lais..... Vous me donnerez ces quarante mille francs, et vous me refuserez après ce que vous voudrez.... Il ne faut pas me réduire à cette honte, à ce désespoir.... Que sont quarante mille francs pour vous?

— Une pareille somme représente les économies persévérantes de plus d'une famille! Quarante mille francs! Combien l'on sauverait de petits marchands de la banqueroute, et de gens du désespoir avec cette somme! Je vous l'ai dit, vous avez dépensé plus que votre part d'héritage, le reste appartient à Sabine et Sulpice.

— Et quel besoin mon frère a-t-il d'une fortune, lui qui loge dans une mansarde, marcherait volontiers pieds nus, et se contente de pain et d'eau.

— Vous oubliez ses pauvres, monsieur.

— Ah! c'est horrible! c'est atroce! fit le jeune homme. Je veux bien me corriger, renoncer à tout, entrer même à la fabrique, me contenter de douze mille francs de pension, mais soldez ma dette de jeu, soldez la... Il le faut, mon père, il le faut, voyez vous.... Je veux votre parole, une promesse.... Il y a de l'or dans cette caisse... donnez-m'en que je paie! que je paie!

— J'ai dit non! répliqua le fabricant, en faisant un effort pour dompter l'impression violente que lui causait la douleur de Xavier.

— Prenez garde, mon père! prenez garde! fit Xavier, en s'approchant tout égaré, du bureau de son père.

— Misérable! vous me menacez? s'écria Pomereul, en se levant.

Au moment où le père est le fils se trouvaient ainsi face à face, l'un livide de rage, l'autre sous l'empire d'une indignation violente, la porte du cabinet s'ouvrit brusquement et Sabine épouvantée, se jeta entre eux.

Xavier la repoussa, et la jeune fille, en pleurs, enlaça de ses deux bras le cou de son père.

Celui-ci se dégagea doucement de l'étreinte de Sabine.

— Retire-toi, dit-il, chère fille, retire-toi, je t'en prie; ma discussion avec ton frère est pénible, mais elle ne doit point t'inquiéter.

— Xavier! oh! Xavier! murmura la charmante créature, en tournant son visage vers le jeune homme n'attristée pas, par une scène violente le jour de mes fiançailles; demande pardon à notre père.... Tu as, tu dois avoir tort, car il est la bonté même....

Xavier demeura muet et sombre.

— A mon tour de commander, Sabine, ma chérie reprit gravement Pomereul; va prendre du repos et viens de bonne heure, j'aurai à te parler....

Sabine adressa une dernière prière à son frère, qui la regarda d'un air farouche; puis, après avoir embrassé son père, elle s'éloigna.

— Vous me refusez? répéta Xavier pour la dernière fois; vous me refusez?

— Je refuse!
— Oh! s'écria le jeune homme, d'un accent désespéré, c'est vous l'aurez voulu.... le malheur est sur cette maison!

III

LES CHEVALIERS DE LA CASQUETTE-NOIRE

Il existe dans le cœur de Paris, proche des quais, voisine du fleuve, au soleil, au centre d'un quartier aéré, placée enfin dans les conditions les plus satisfaisantes, une rue, ou plutôt une ruelle étroite dont le milieu est occupé par un ruisseau gangeux et que de hautes murailles noires empêchent de recevoir la lumière indispensable pour l'éclairer. La rue Git-le-Cœur, une des plus anciennes du vieux Paris disparu à force d'embellissements, du percement de larges artères, est restée telle que le moyen-âge l'avait faite. Un peu plus, et l'on tendrait le soir, à chacune de ses extrémités, les chaînes de fer qui, avec le guet, permettraient aux braves gens de Paris de dormir en paix.

Presque à la moitié de cette rue, se trouvait, il y a quatre années, une boutique de sordide aspect, remplie d'objets de rebut, de ferrailles rouillées, de faïences rattachées de passementeries de laine montrant la corde, de casseroles et de bassins de cuivre rendus dangereux par le défaut d'étamage, et d'instruments de toutes les professions que peut ostensiblement exercer un travailleur.

Nous disons ostensiblement, car, dans les coins obscurs de cette boutique, il était possible de découvrir des amas de toutes formes, des ciseaux finement trempés, des limes d'une perfection exquise, des pinces, chefs-d'œuvre du genre, et toute une collection d'outils inavouables et invisibles dans une autre langue que celle de l'argot.

Le père Mathusalem qui devait ce surnom à son âge indéfinissable, était de mémoire de toute une génération d'hommes, déjà vieux quand il devint propriétaire de la boutique et de ses dépendances.

(A Suivre)